

Les subsides

Le président suppléant (M. Paproski): Malheureusement, le temps accordé au député est écoulé. Nous reprenons le débat.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais, au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald), rappeler un certain nombre de points. La ministre est à Saskatoon pour la conclusion d'un nouvel accord fédéral-provincial sur la formation. Elle a eu un succès retentissant dans la négociation d'accords semblables avec les provinces. Je suis sûr que tous les députés aimeraient la féliciter, elle en particulier, et le gouvernement en général, pour avoir créé 580,000 nouveaux emplois depuis son accession au pouvoir. Ce résultat a été atteint en grande partie grâce aux efforts du premier ministre (M. Mulroney), du ministre des Finances (M. Wilson) et de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Nombre de ces emplois sont maintenant détenus par des gens qui recevaient l'assurance-chômage. Il faut noter également que dans plus de 80 p. 100 des cas ces emplois sont à plein temps. Cela signifie que les familles prisonnières du cycle du chômage et des emplois saisonniers ou à temps partiel peuvent maintenant bénéficier d'emplois à plein temps. Je pense que nous voudrions tous féliciter la ministre de ce genre de bilan.

Mme Copps: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. A moins que je n'ai mal compris, le débat d'aujourd'hui porte sur les changements apportés à la Loi sur l'assurance-chômage. Je me demande pourquoi le ministre, qui connaît très bien la question, ne se limite pas à ce sujet.

M. Skelly: J'invoque également le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le point de la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps) n'est pas un rappel au Règlement. La parole est au député de Comox-Powell River (M. Skelly).

M. Skelly: On a fait remarquer à plusieurs, aujourd'hui, que l'on ne pouvait pas dire que certains députés étaient absents de la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne pense pas que la députée de Hamilton-Est faisait allusion à l'absence de quelqu'un. Il nous reste une heure quarante-cinq minutes et il me semble qu'il y a encore quelques députés de l'opposition qui désirent participer au débat.

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, n'est-ce pas étrange? On a rappelé que 580,000 emplois avaient été créés et que bien des gens ne touchaient plus l'assurance-chômage. Le meilleur moyen de soustraire les gens à l'assurance-chômage consiste à créer des emplois. C'est aussi le meilleur moyen de réduire les frais du gouvernement et de venir en aide à la société. Pourtant, des députés osent dire qu'il ne faut pas aborder ce sujet, qu'il ne faudrait parler que du programme, qu'il faudrait éviter d'aborder la réalité de la création d'emplois. Quelles balivernes!

Remontons à l'époque où des modifications ont été apportées à la Loi de l'assurance-chômage et où le ministre chargé de ce dossier était alors l'honorable Bryce Mackasey. Je me souviens que jour après jour il nous assurait que cette loi avait certes sa raison d'être, mais que nous préférierions éviter que les gens ne s'en remettent à l'assurance-chômage comme source de revenu, si nous pouvions leur procurer des emplois. La loi est conçue de telle façon que le contribuable sera appelé à payer la différence si les cotisations des employeurs et des

employés se révèlent insuffisantes. Il a toujours soutenu que ce genre de protection devait exister afin de maintenir le taux de chômage au niveau le plus bas possible. De cette façon, le programme demeurerait aussi efficace que possible. Mais je supporte mal que la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps) fasse des déclarations de ce genre—je ne devrais peut-être même pas y répondre car c'est probablement une observation de la même qualité que ses autres interventions.

J'aime bien entendre le député de Gander-Twillingate (M. Baker). Il présente ses arguments avec une si grande conviction que, lorsqu'il a terminé, si l'on n'a pas découvert la faille dans son raisonnement, on a presque envie de croire ce qu'il avance. Par exemple, si le gouvernement devenait plus efficace, à Dieu ne plaise, que ses coûts venaient à baisser et que ses gestionnaires devenaient plus efficaces, il devrait éviter de le reconnaître. Ce n'est tout simplement pas faisable. Il ne pensait pas que ce serait possible. Il y a bien des gestionnaires au gouvernement, et j'en ai rencontré beaucoup qui sont absolument convaincus que nous pouvons être plus efficaces et faire un meilleur usage des deniers publics. Il faut non seulement les féliciter, mais également reconnaître leur contribution. Cette idée ressemble à une méthode utilisée dans un domaine où j'ai déjà travaillé, à savoir l'enseignement. J'ai été parmi ceux qui ont proposé qu'on évalue les gens au mérite. Selon moi, la permanence n'était pas une si bonne idée. Nous devons tous satisfaire à un certain dénominateur commun. Cependant, les gens étaient opposés au principe du mérite, car ils ne voulaient tout simplement pas être évalués en fonction de certaines normes. Le député a généralement l'esprit ouvert. J'aime à croire qu'il juge possible de réduire les années-personnes et d'améliorer l'efficacité de l'appareil gouvernemental. Nous avons déjà réalisé de belles choses, et nous allons faire davantage. Son propre chef, s'il le reconnaît toujours comme tel, a déclaré qu'il aurait réduit le déficit annuel d'environ 50 p. 100 en sept ans, s'il avait été premier ministre. Je voudrais bien voir comment il s'y prendrait sans arriver aux mêmes conclusions que les groupes d'étude chargés d'étudier les programmes.

Il a parlé des rapports du groupe de travail. Ces derniers ont été soumis à la Chambre et à ses comités respectifs, afin que nous puissions faire le travail pour lequel nous avons été élus à savoir examiner les dépenses publiques. Il s'agit pour nous de déterminer comment il est possible à l'avenir d'utiliser de façon plus efficace l'argent du contribuable. C'est le rôle d'un député. Nous n'avons pas peur des députés qui critiquent le gouvernement. Ce n'est pas parce que des gens siègent sur les premières banquettes ministérielles, que ce soit sous le présent gouvernement ou les gouvernements précédents, qu'ils sont parfaitement au courant de tous les programmes et qu'il n'est pas possible d'améliorer l'efficacité de l'appareil gouvernemental. Des Canadiens de toutes les couches sociales ont consacré leur temps, leur talent et leur expérience à ce travail, afin que nous puissions y parvenir. Le député devrait s'en rappeler.

Je tiens aussi à dire que je rejette la déclaration du député selon laquelle le gouvernement de Terre-Neuve verra baisser les sommes que lui verse le gouvernement fédéral dans le cadre du financement des programmes établis. Ce n'est tout simplement pas vrai. Ce n'est vrai ni pour Terre-Neuve, ni pour une autre province ni pour les